

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.-/habitant.e. Elle était essentiellement composée de représentant.e.s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un.e représentant.e des autorités politiques choisi.e parmi les trois délégué.e.s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel-le-s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Ces changements ont conduit à la révision du cahier des charges de la commission en 2001, renommée « Commission Prévention Riviera », en accord avec le nouveau cahier des charges, qui établit la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Depuis lors, la commission fonctionne comme un organe de concertation, d'information et de collaboration entre les autorités politiques et les milieux professionnels concernés par la prévention au sens large.

Présidée par un.e membre d'un exécutif communal en fonction, elle est actuellement composée de neuf membres, dont quatre représentant.e.s des autorités politiques, y compris son ou sa président.e, délégué.e.s par les municipalités. Le SAI en assure le secrétariat.

En 2023, la représentation des municipalités a été assurée comme suit :

- Mme Jacqueline Pellet, présidente, conseillère municipale à Montreux ;
- M. Bernard Degex, membre, conseiller municipal à Blonay - Saint-Légier ;
- Mme Gabriela Kämpf, membre, conseillère municipale à Vevey ;
- Mme Céline Murisier, membre, conseillère municipale à Jongny ;

La commission compte en outre des représentant.e.s des milieux professionnels du social, de l'éducation et de la sécurité, soit :

- M. Pierre-André Emery, chargé de prévention, Police Riviera (Association Sécurité Riviera) ;
- Mme Bénédicte Saille, directrice de l'Etablissement primaire et secondaire de Vevey ;
- M. Vincent Masciulli, directeur de la Fondation Addiction, Action communautaire, Travail Social (AACTS) ;
- M. Marco Pavarini, responsable jeunesse, Vevey ;
- M. Simon Smith, chef du Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse, Montreux.

En outre, Mme Christyl Vasserot, Cheffe du service Cohésion sociale de Vevey, est invitée par la commission depuis juin 2022.

Par ailleurs, les membres de la commission participent depuis 2011 aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par la préfecture, soit par Mme Florence Siegrist jusqu'à fin avril 2023, puis par M. Fabrice Neyroud, nommé préfet dès le 1^{er} mai 2023.

ACTIVITÉS 2023

Révision du cahier des charges de la commission

Comme annoncé au chapitre « Bilan, évolution et perspectives » du rapport d'activités 2022, la réflexion relative aux missions de la Commission Prévention Riviera (CPR) et aux critères d'octroi de soutiens financiers à des actions de prévention a été reprise dès le début 2023. La CPR a confié cette tâche aux représentant·e·s des milieux professionnels et constitué un Groupe technique y relatif (GT) dans ce but.

Ledit GT s'est réuni à quatre reprises en février, avril, juin et octobre 2023. Il s'est prioritairement centré sur le contenu du cahier des charges de la CPR, dont la base a été élaborée en collaboration avec le SAI, qui a assuré la coordination et le suivi du GT. La CPR a été informée de l'évolution des réflexions du GT à chacune de ses séances, en mars, juin et octobre 2023. Elle a validé le nouveau cahier des charges lors de sa séance du 12 octobre 2023. Au cours de la même séance, la CPR a également validé le formulaire de demande de soutien, adapté au nouveau cahier des charges, ainsi que le sommaire type du bilan à fournir par les requérants, une fois leur action réalisée.

La présidente de la CPR a présenté l'essentiel du nouveau cahier des charges lors du Forum des Municipalités du 9 novembre 2023, avant son envoi dans les municipalités pour consultation jusqu'en début d'année 2024.

Dans la mesure où les neuf municipalités valident le nouveau cahier des charges, il sera appliqué début 2024, de même que le formulaire révisé, qui seront disponibles sur le site internet du SAI en 2024 (www.sai-riviera.ch).

Demandes de soutien acceptées en 2023

La CPR a traité 4 demandes de soutien qui ont toutes été acceptées. Elle a également confirmé une demande d'ores et déjà acceptée pour la période 2022-2024 et a décidé de décaler son soutien sur 2023 à une action dont la réalisation a rencontré quelques difficultés en 2022. En outre, la CPR a assuré le suivi des projets en cours et pris acte des bilans des institutions requérantes qu'elle a soutenues. Les demandes de soutien acceptées en 2023 sont présentées de manière synthétique ci-après.

Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2023

Pour rappel, en 2022, la CPR a accepté de soutenir l'association susmentionnée pour la période 2022-2024, dans le cadre du projet de médiation qu'elle a développé depuis 2015. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.-.

Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2023-2024

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

Commune de Montreux – Service Cohésion sociale-Famille-Jeunesse – SoutienPlus 2.0

Il ne s'agit pas d'une nouvelle action mais d'une demande de prolongation de celle de 2022 en 2023. En effet, le Travailleur social hors murs (TSHM) a signalé que l'action de soutien scolaire 2022 n'avait pas pu se déployer entièrement, faute d'une disponibilité suffisante de la part des principaux intervenants dans la conduite de ce projet et faute d'inscriptions suffisantes au surplus.

La commission a admis la prolongation de l'action en 2023 et soutenu ce projet à hauteur de CHF 8'366.75.

Association A Ton Tour ! – Deux sessions d'ateliers hebdomadaires

L'association susmentionnée a été fondée en 2023, dans le but de promouvoir la santé physique et mentale de jeunes adultes (16-25 ans), en créant et gérant le Centre « A Ton Tour ! », qui organise des ateliers collectifs autour des domaines de la santé, de la socialisation et de la créativité. Des délégués du GT de la CPR ont assuré un soutien et un suivi de l'association pour la mise en œuvre de son projet.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.-. Un premier acompte de CHF 10'000.- a été versé en 2023

Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social (AACTS) – Roule ta paille

La fondation susmentionnée a développé une action de prévention et de réduction des risques en fournissant du matériel de sniff stérile et à usage unique, dans l'optique d'une transition des modes de consommation (de l'injection au sniff) et de sensibilisation aux risques liés au partage de pailles. La fondation a également mis en place un monitoring lui permettant d'établir un bilan tant quantitatif que qualitatif.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 6'000.-.

Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes

La fondation mentionnée en titre œuvre dans toute la Suisse depuis plus de 20 ans, offrant des prestations de conseil & aide ciblée sur la jeunesse 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, par différents canaux de communication. Face au constat d'une recrudescence des besoins dans un contexte multi crises depuis 2019, ainsi que de consultations plus complexes et longues, la fondation a la volonté de développer des moyens pour répondre à la demande.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 15'000.-.

COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2022 / COMPTES 2023

Comptes et rapport d'activités 2022

La CPR a adopté les comptes et le rapport d'activités 2022 en mars 2023.

Comptes 2023

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant·e (population au 31-12-2022) a été facturée en octobre 2023.

Le montant total versé en 2023 pour des demandes de soutien acceptées s'élève à CHF 63'366.75. Une provision de CHF 34'000.- a été constituée pour des soutiens acceptés en 2022, respectivement en 2023 et à verser en 2024.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde disponible au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 95'510.80.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2023, les membres de la CPR ont relevé à plusieurs reprises l'intérêt qu'ils ont porté aux réflexions menées dans le cadre de la révision du cahier des charges de la commission, qui leur a permis de se poser de nombreuses questions tant en termes de contenus que de fonctionnement. Comme déjà mentionné en page 2 du présent rapport, dans la mesure où les municipalités valident le nouveau cahier des charges de la CPR, il s'agira de le mettre en œuvre dès 2024.

Annexe : Comptes 2023

Vevey - le 20 mars 2024 / SAI-LMS/nc